



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE DU MAIRE N° A 2026-01-03

REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2

Vu la demande de la Société ENEDIS-DRSIR-AGENCE RACCORDEMENT LO – TSA 54050 – 26 Avenue de l'île Saint Martin – 92 894 NANTERRE CEDEX 9 représentée par Monsieur PETIBOUT Pierre-Louis,

Considérant que pour permettre des travaux de voirie situés Route du Gouttebelin, il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} :

La Société ENEDIS est autorisée à effectuer les travaux désignés ci-dessus.

Article 2 :

Les travaux réalisés seront la livraison poste PAC avec grue prévue le 15 Janvier 2026 la journée.

Article 3 :

Pendant cette période, la circulation sera interdite à tout véhicule sur la Route de Gouttebelin. Une déviation sera mise en place.

SLOW

Article 4 :

Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

Article 5 :

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier.

Article 6 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
Le 12 Janvier 2026



Le Maire
Serge DERORY